

VOTRE ADRESSE EVOLUE - « PAS A PAS » METHODOLOGIQUE

Votre adresse a évolué ou a fait l'objet d'une précision postale liée au déploiement de la fibre et l'évolution de la réglementation.

Vous avez été, obligatoirement, destinataire d'un arrêté municipal individuel pour votre habitation. Cet arrêté est établi à la parcelle foncière où se situe votre habitation, pour des raisons de confidentialité et de discrétion, aucun nom n'est mentionné.

Vous pouvez faire connaître ces évolutions à plusieurs services de l'Administration et certains organismes privés avec le Site internet « *mes démarches en ligne* »



<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

Ecran 1 : cliquez « *Accéder à la démarche en ligne* »

Ecran 2 :

- La date d'effet est celle où vous faites la saisie sur le site internet
- **Etre très vigilant sur l'objet du changement : cliquez sur le bouton « Modification administrative » (cf ci-dessous) et cliquez sur « commencer »**

Informations sur le changement d'adresse postale

* Date d'effet (JJ/MM/AAAA) ⓘ

* Objet du changement

Déménagement Modification administrative

Plusieurs communes sont actuellement partenaires du dispositif. Si les communes que vous renseignez ont adhéré au service, vous aurez la possibilité au cours de votre démarche de les informer de votre changement de coordonnées.

Nous vous conseillons de vous munir d'une pièce (courrier, attestation, facture) contenant votre identification afin d'effectuer une déclaration complète.

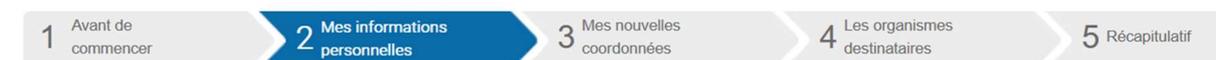
Vous pourrez à tout moment enregistrer votre démarche afin de la compléter ultérieurement.

Parmi les Administrations et organismes proposés, choisissez ceux que vous souhaitez.

Ecran 3 : saisissez vos données personnelles en respectant les formats demandés pour les dates. Pensez à valider chaque écran saisi pour passer au suivant.

En fin de saisie, votre récapitulatif vous permet de garder une synthèse des formalités effectuées.

Déclaration de changement de coordonnées



Votre numéro de plaque de maison vous sera remis en Mairie.



VOUS N'AVEZ PAS INTERNET ?

A défaut, d'un accès internet, un agent à **France Services** 3 boulevard Stéphane Pusterle à Vallet-02.40.41.39.48 ou 10 Place Rosmadec au Loroux-Bottereau - 02.40.73.55.15, vous accompagnera dans cette démarche, sur rendez-vous.